ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

terrorisme

Question écrite n° 93466

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conclusions et indications que notre pays compte tirer de la menace terroriste, et des annonces américaines sur les menaces terroristes émanant du Yémen, dans l'actualité du 30 octobre. En effet, cette activité inquiétante vient d'un pays où le mouvement Al Qaïda s'est implanté depuis plusieurs années et semble tester cette nouvelle méthode de menace, par lettre piégée, envoyée par avion, porteur de colis et de paquets. Cette méthode pourrait concerner également d'autres pays, dont la France. Des mesures spécifiques doivent avoir été prises sur notre sol, notamment en alertant, comme aux États-unis, les bâtiments de la communauté juive dans le pays. Il lui demande donc de lui préciser, si cela est possible, quelles mesures de protection, ont été prises en ce domaine, au lendemain du 30 octobre, pour protéger notre pays, face à cette menace terroriste venue du Yémen.

Texte de la réponse

La menace terroriste qui pèse sur la France comme sur d'autres pays est réelle, élevée et permanente. La tentative d'attentat sur le vol Amsterdam-Détroit du 25 décembre 2009 comme, plus récemment et par exemple, le colis piégé destiné au Président de la République en provenance d'un mouvement de l'ultra-gauche grecque ou l'envoi aux États-Unis depuis le Yémen de colis piégés en témoignent. Elle vise aussi nos intérêts et nos ressortissants à l'étranger, dont plusieurs ont été enlevés, en Afghanistan et au Sahel. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration rappelle que, sous l'autorité du Président de la République, la détermination du Gouvernement et la réactivité et la vigilance des forces de police sont totales. La mobilisation de nos forces de sécurité intérieure, au premier rang desquelles la direction centrale du renseignement intérieur, est permanente et s'accompagne d'une active coopération avec les autres États partageant ce combat. Au total, 95 personnes ont été interpellées depuis le début de l'année dans le cadre d'enquêtes liées à l'islamisme radical et une trentaine de prédicateurs radicaux ont été expulsés du territoire national depuis le 11 septembre 2001. Des informations récentes portant sur des menaces visant l'Europe ont justifié une vigilance accrue. Face à une menace terroriste qui ne doit être ni sous-estimée ni surestimée, le ministre de l'intérieur s'est attaché à informer les Français, sans alarmer. Toutes les mesures opérationnelles nécessaires pour prévenir et répondre à la menace terroriste ont été mises en oeuvre. La direction générale de l'aviation civile a, par exemple, décidé d'interrompre le fret en provenance du Yémen et il a été décidé de renforcer, en partenariat avec un certain nombre d'États, le « criblage » des passagers à destination de la France. Par ailleurs, le plan Vigipirate est maintenu à un niveau élevé, le niveau rouge renforcé. Concrètement, 3 400 policiers, 980 militaires de la gendarmerie et environ 1 500 militaires des forces de troisième catégorie sont mobilisés quotidiennement sur le terrain pour sécuriser les cibles potentielles d'attentats. Le ministre de l'intérieur s'est à cet égard rendu, à la veille du week-end prolongé du 11 novembre, à la gare Montparnasse à Paris pour faire un point de situation sur le dispositif de sécurité et redire aux Français que l'État est en permanence mobilisé pour assurer leur sécurité et leur protection. La protection des lieux de culte fait également l'objet d'une grande vigilance. De nombreuses actions sont conduites tout au long de l'année, au plan local, par

les services de police et de gendarmerie, en étroite coordination avec les responsables religieux et les élus locaux. Des surveillances ponctuelles et aléatoires des lieux de culte sont organisées par les forces de sécurité, et à l'occasion des principales fêtes religieuses ou lorsque certains événements internationaux le justifient, des dispositifs renforcés de sécurité sont mis en oeuvre par les forces de l'ordre.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93466
Rubrique : Ordre public
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12415
Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2031